



CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE

DATE DE MODIFICATION : 20/08/2024

A – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PARTICULIERS

I – CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

1.1 -Conditions d'ouverture de compte		
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.1.1.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.1.1.4	Compte d'épargne logement	Gratuit
1.1.1.5	Plan épargne logement	Gratuit
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	NA
1.1.1.7	Compte joint	Gratuit
1.1.1.7.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.8	Compte ind.	Gratuit
1.1.1.8.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.9	Autres types de comptes	Gratuit
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte	(Voir Packages)
1.1.1.11	Assurance décès sur les comptes chèques et les comptes épargne	5 000 HT par an
1.2 Conditions de Clôture de compte		
1.2.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.2.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.2.4	Compte d'épargne logement	Gratuit
1.2.5	Plan épargne logement	Gratuit
1.2.6	Compte sur livret	Gratuit
1.2.7	Compte-joint	Gratuit
1.2.7.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.8	Compte ind.	Gratuit
1.2.8.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.9	Lettre de clôture juridique	NA
1.2.10	Attestation de clôture de compte	50 000 HT
1.2.11	Autres types de clôture de comptes	Gratuit
II – SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE		
2.1 Gestion de comptes		
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TBB+Marge
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Gratuit
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	0,15%
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	0,05% avec un minimum de 1 000 HT
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	2 500 HT
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	5 000 HT
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
2.1.1.7.1	Compte chèque	*Elève (Corps Habillé & Fonctionnaire) : 1 500 TTC *Salaire inférieur à 100 000 FCFA hors formule packagée: 2 750 TTC *Salaire supérieur à 100 000 FCFA hors formule packagée: 5 500 TTC *Forfait Standard salaire inférieur 100 000 F CFA: 5 600 TTC *Forfait Ultime salaire supérieur à 1 000 000 F CFA: 10 500 TTC
2.1.1.7.2	Packages	*BH Fun : 1 000 TTC *BH Social : 1 000 TTC *BH Fondation : 5 225 TTC *BH Evolution : 7 150 TTC *BH Standing: 9 350 TTC *BH Prestige : 13 200 TTC

2.1.1.7.3	Ponction sur compte bloqué	2% HT du montant
2.1.1.8	Arrêté de compte	Gratuit
2.1.1.9	Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à l'ouverture du compte	Gratuit
2.1.1.9.1	Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à la demande	2 500 HT
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	TBB+Marge
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	Nous consulter
2.1.1.12	Assurance automobile	NA
2.1.2	Relevé de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Gratuit
2.1.2.2	A la demande	1 500 HT / page
2.1.2.3	Autre période (tarif par mois)	
2.1.2.4	Demande de position	568 HT
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	
2.1.4	Autre type de relevé de comptes	Hebdomadaire: 10 000 HT Journalier: 20 000 HT
2.1.5	Attestations bancaires	50 000 HT
2.1.5.1	Attestation de solde	50 000 HT
2.1.5.2	Attestation de non engagement	50 000 HT
2.1.5.3	Autres types d'attestations bancaires	50 000 HT
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 TTC
2.1.7	Frais pour procuration	10 000 HT par procuration et par an
2.1.8	Conditions créditrices	
2.1.8.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	3,5% TTC pour les dépôts de 100 000 à 10 000 000 F CFA
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne	3,5% TTC pour les dépôts de 100 000 à 10 000 000 F CFA
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	3,5% TTC pour les dépôts de 100 000 à 10 000 000 F CFA
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	3,5% TTC pour les dépôts de 100 000 à 10 000 000 F CFA
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	Nous consulter
2.1.8.5.1	Dépôt à terme	Nous consulter
2.1.8.5.2	Autres Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	Nous consulter
2.1.8.6	Autres conditions créditrices	Nous consulter
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	Gratuit
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette	*Carnet de 25 chèques: 4 500 TTC *Carnet de 50 chèques: 9 000
2.2.1.1.3	Lettre-chèque	*Lettre chèque non barrée (Par feuillet): 500 TTC *Lettre chèque barrée (Par feuillet): 110 TTC
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	15 000 HT
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	15 000 HT
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	NA
2.2.1.2	Chèques de guichet	2000 HT
2.2.1.3	Certification de chèque	15 000 HT
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	10 000 HT
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	15 000 HT / FEUILLET 30 000 HT / CHEQUIER
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier	Barré: 10 000 HT Non Barré: 15 000 HT
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	*Frais de rejet : pour le Tireur: 26 500 HT *Frais de dossier CIP: 25 000 HT *Frais de lettre d'avertissement : 15 000 HT *Frais de lettre d'injonction : 10 000 HT
2.2.1.8.1	Frais de rejet pour autres motifs	10 000 HT
2.2.1.8.2	Frais d'impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions ou autre motif	*Frais d'impayé pour le remettant Particulier: 10 000 HT

2.2.1.9	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	
2.2.1.12	Autres types de chèques	
2.2.1.13	Assurance perte, retrait frauduleux, vol décès accidentel lié aux cartes magnetiques	Silver 6 000 TTC Gold 7 500 TTC Platinum 9 500 TTC
2.2.1.14	Encaissement de chèques	
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	5 000 HT
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	(Hors package) *Carte Silver (Classique, Fun, Social, fondation): 15 000 TTC *Carte Gold: 100 000 TTC *Carte Platinum: 200 000 TTC
2.2.2.1.1	Carte privative	
2.2.2.1.2	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client	Gratuit
2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	Gratuit
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	*GIM-UEMOA RETRAIT ATM: 500 TTC *NON GIM-UEMOA RETRAIT ATM: 1 650 TTC
2.2.2.1.2.4	Mini relevé	Gratuit
2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuels	
2.2.2.1.2.6	Frais annuels	*Carte Silver : Classique, fun, social, fondation (prime annuelle): 6 000 TTC *Carte Gold (prime annuelle): 7 500 TTC *Carte Platinum (prime annuelle): 9 500 TTC *Carte prépayée Phenix (prime annuelle): 5 000 TTC
2.2.2.1.3	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	NA
2.2.2.1.4	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	*Carte Silver (Silver classique, Social, Fun, Fondation): 15 000 TTC *Carte Gold: 100 000 TTC *Carte Platinum: 200 000 TTC
2.2.2.1.5	Carte prépayée	Frais de souscription PHENIX: 10 000 TTC Frais de personnalisation : 2 000 TTC
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte	*Par transaction: 2% TTC *Prélèvement automatique mensuel: 550 TTC Mini: 990 pour Mnt<50 000HT
2.2.2.1.5.2	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB)	Gratuit
2.2.2.1.5.3	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) (pays X) hors Guichets Automatiques de banque (GAB) (banque X)	*GIM-UEMOA RETRAIT ATM: 500 TTC *NON GIM-UEMOA RETRAIT ATM: 1 650 TTC
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) hors pays X	RETRAIT INTERNATIONAL ATM: 2 500 + 2% TTC du montant Carte prépayée Phenix *RETRAIT INTERNATIONAL ATM: 3 300 TTC *POS INTERNATIONAL: 3,3% du montant *ACHAT EN LIGNE: 3,3% du montant
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	Frais de transfert 1 000 HT Plafonds de transfert : 500 000 FCFA / transaction 2 000 000 FCFA/ jour
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) pays X	3,3% TTC
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et internet hors pays X	3,3% TTC
2.2.2.1.5.8	Consultation de solde sur Guichets Automatiques de banque (GAB)	*BHCI: Gratuit *ATM GIM-UEMOA: 500 TTC
2.2.2.1.5.9	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE) TPE	

2.2.2.1.5.10	Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	
2.2.2.1.5.11	Remplacement de la carte	10 000 TTC
2.2.2.1.5.12	Relevé de compte en ligne	
2.2.2.1.5.13	Assistance clientèle par un opérateur banque X	
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Nous consulter
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	Nous consulter
2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	*Carte Silver (Classique, Fun, Social, fondation): 15 000 TTC *Carte Gold: 100 000 TTC *Carte Platinum: 200 000 TTC
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	*Commission de recalcul de code de carte bancaires: 5 000 HT *Commission de recalcul de code de carte PHENIX: 550 TTC *Réinitialisation compteur de code PIN: Gratuit
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Gratuit
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	*Opposition carte (sauf banque) : 10 000 HT *Opposition carte Phenix: Gratuit *Levée d'opposition carte: Gratuit
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	Gratuit
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	20 000 HT
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	NA
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	Recherches vidéo 22 000 HT
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.2.13.1.1	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.1.2	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)	500 TTC
2.2.2.13.1.3	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	500 TTC
2.2.2.13.1.4	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	*NON GIM-UEMOA RETRAIT ATM: 1 650 TTC *RETRAIT INTERNATIONAL ATM: 2 500 + 2%
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	*consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.2.2	*Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	330 TTC
2.2.2.13.2.3	*consultation/édition d'historique de solde	330 TTC
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	*Dans la zone UEMOA	5 500 TTC
2.2.2.14.2	*Hors zone UEMOA	
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.3.1.3	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.3.1.4	Virement sur place vers un tiers (SICA)	3 500 HT

2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (RTGS)	*COTE D'IVOIRE Montant < 50 millions: 5 000 HT Montant > 50 millions: 15 000 TTC *UEMOA 15 000 TTC
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit
2.2.3.1.7	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	
2.2.3.1.7.1	* création du dossier	Gratuit
2.2.3.1.7.2	* Exécution virement salaire manuel	*Frais fixe: 3 750 TTC *Par ligne de virement (Client BHCI): 550 TTC *Par ligne de virement (Client Confrère): 1 100 TTC
2.2.3.1.8	Modification de Virement Permanent	3 750 TTC
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	*Montant inférieur ou égal à 50 000: 5 500 TTC *De 50 001 à 100 000: 11 000 TTC *Montants sup. à 100 000: Frais fixe (16 500 TTC) +1% du montant
2.2.3.2	Prélèvements	
2.3.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.3.3.2.1.1	* Création de dossier	Gratuit
2.3.3.2.1.2	* Exécution de prélèvement interne	*1 000 HT/ prélèvement à l'émetteur *1 000 HT/ prélèvement au remettant
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	10 000 HT
2.2.3.2.3	* Exécution de prélèvement en émission SICA	Prélèvement interbancaire 3 500 HT Par ligne : 1 000 HT
2.2.3.2.4	* Exécution de prélèvement reçu	Gratuit
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	10 000 HT
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	10 000 HT
2.2.3.2.8	Rejet de prélèvement pour défaut ou insuffisance de provision	10 000 HT
2.2.3.3	Effet de commerce	
2.2.3.3.1	Frais de remise et d'encaissement sur effets	
2.2.3.3.2	Commission de bordereau	
2.2.3.3.4	Retrait d'effets du portefeuille	
2.2.3.3.5	Commission d'escompte	
2.2.3.3.6	Frais de rejet suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	
2.2.3.3.7	Frais d'impayé effet remis à l'encaissement	
2.2.3.3.8	Frais d'impayé effet remis à l'escompte	
2.2.3.3.9	Frais de prorogation d'échéance	

III - SERVICES BANCAIRES

3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J+1
3.1.2	Remise de chèque	J+1
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J+3
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J+1
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J+1 (versement) J-1 (retrait)
3.1.6	Livrets d'épargne	Versement : 1er jour quinzaine suivante Retrait : 1er jour quinzaine précédente
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit

3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	*Emission chèque de banque payable en CI: 15 000 HT *Annulation chèque de banque payable en CI: 10 000 HT
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	NA
3.2.5	Rejet de chèque	
3.2.6	Demande d'opposition	15 000 HT/ Feuillet 30 000 HT / Chéquier
3.2.7		
3.2.8	Protêt	
3.2.9	Frais de circularisation	
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	
3.2.14	Frais de nantissement	10 000 HT hors frais d'enregistrement
3.2.15	Frais de saisie attribution et Avis à Tiers Détenteur (ATD) et de mainlevée	100 000 HT *AVIS A TIERS DETENTEUR (ATD) / SAISIE-ATTRIBUTION : 50 000 HT *MAIN LEVEE ATD / SAISIE-ATTRIBUTION : 50 000 HT
3.2.16	Frais de reclassement	
3.2.17	Autres types de services bancaires	Hors frais d'enregistrement Frais juridiques relatifs aux conventions : 10 000 HT Frais juridique aux contrats de gage : 10 000 HT Frais juridiques relatifs aux contrats de cautionnement personnel et solidaire : 10 000 HT Frais juridiques relatifs aux prises d'hypothèque : 20 000 HT Frais juridiques relatifs aux différentes suretés : - convention de crédit/avenant convention de crédit : 10 000 HT - contrats de nantissements (bons de caisse, compte DAT, PEC, PEL, titres et FDC) : 10 000 HT - contrats de gage (espèces, véhicule, matériel, stocks) : 10 000 HT - contrats de nantissements de marchés : 10 000 HT - caution personnelle et solidaire : 10 000 HT - cas de prise d'hypothèque ou d'actes notariés : 20 000 HT - autres garanties (cession de créances, nantissement de marché public, nantissement de créances) : 10 000 HT - Mainlevée d'hypothèque : 50 000 HT Frais juridique liés à la mise en gestion normale après contentieux : - part : 50 000 HT - Entreprise : 100 000 HT Frais juridique liés à la liquidation de succession : établissement de chèque montant: 15 000 HT

IV - SERVICES BANQUE A DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Banque en ligne	Hors package 2 200 TTC
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	
4.4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	
4.5	Banque par téléphone (accès au guide vocal)	
4.6	Services SMS	Formule de base Consultation *Formule Mini: 880 TTC *Formule Mini Pro: 1 650 TTC *Formule Maxi: 1 980 TTC *Formule Pro: 3 850 Formule complètes intégrant les virements: 2 200 TTC
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	
4.8	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	
4.9	Transfert à partir d'une carte	NA

4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	
4.8	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	
4.9	Transfert à partir d'une carte	NA
V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT		
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	15 000 HT
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	
5.7	Certificat de non-paiement	
5.8	Autres frais pour incidents de paiement	Frais d'impayés 26 500 HT Frais d'injonction 10 000 HT Duplicata lettre d'incident 10 000 HT
VI - OPERATIONS DE CHANGE		
6.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	Euros *Achat: Gratuit *Vente: Frais de dossier : 5 000 HT Commissions : - Client BHCI: 2,2% TTC - Non Client: 3,30% TTC Autres devises *Achat: Gratuit *Vente: Frais de dossier : 5 000 HT Commissions : - Client BHCI: 3,30% - Non Client: 4,40% TTC
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	NA
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	NA
6.4	Autres crédits à court terme (TBB+Marge)	NA
VII – OPERATIONS DE CREDIT		
7.1	Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD1+Marge)	
7.1.1	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	TBB+Marge
7.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	TBB+Marge
7.1.3	Facilités de caisse	TBB+Marge Commission de structuration : 1% Frais de dossier 0,5% HT min 25 000 max 500 000
7.1.4	Autres crédits à court terme	TBB+Marge Commission de structuration : 1% Frais de dossier 0,5% HT min 25 000 max 500 000
7.2	Crédits à l'habitat	
7.2.1	Moyen terme (MDT+Marge)	TBB+Marge Commission de structuration : 1% Frais de dossier 0,5% HT min 50 000 max 3 000 000
7.2.2	Long terme (MTD+Marge)	TBB+Marge Commission de structuration : 1% Frais de dossier 0,5% HT min 50 000 max 3 000 000
7.3	Crédit-bail	
7.3.1	Mobilier	NA
7.3.2	Immobilier	NA
7.4	Autres opérations connexes aux opérations de crédit	
7.4.1	Frais de mainlevée d'hypothèque	50 000 HT
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	Nous consulter

7.4.3	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	
7.4.4	Frais de mainlevée de promesse d'hypothèque	
7.4.4.1	Frais de lettre de confort Promoteur	50 000 HT
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	A la mise en place du prêt : Gratuit A la demande : 5 000 HT
7.4.6	Frais d'impayé au remboursement	
7.4.7	Frais d'état d'engagement	
7.4.8	Frais d'anticipation	
7.4.9	Frais d'étude des dossiers de prêt	Nous consulter
7.4.10	Autres opérations de crédit	
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	Nous consulter
7.4.12	Avenant sur contrat prêt	
7.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	15 000 HT
7.4.14	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	15 000 HT
7.4.15	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	25 000 HT
7.4.16	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	
7.4.17	Commission d'engagement	
7.4.18	Frais et commissions d'escompte	
7.4.19	Cautions et avals	
7.4.20	Commission d'annulation de mise en place de crédit (à l'initiative du client)	0,5% HT du montant crédit annulé maximum 100 000 FCFA HT
7.4.21	Commission de réaménagement	0,5% HT du crédit min 50 000 HT; max 500 000 HT
7.4.22	Commission de prorogation d'échéance	50 000 HT

VIII - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

8.1	Chèque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)	
8.1.1	Frais d'encaissement	
8.1.1.1	Frais de manipulation	
8.1.1.2	Frais port de lettre	6 000 HT
8.1.1.3	Chèque libellé en devises : commission de change en sus	
8.1.1.4	Frais d'impayés	26 500 HT
8.2	Chèques et effets gratuits reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
8.2.1	Chèques reçus par la compensation régionale	
8.2.2	Frais d'encaissement	
8.2.3	Frais de manipulation	
8.2.4	Frais de SWIFT	10 000 HT
8.2.5	Frais de port de lettre	6 000 HT
8.2.6	Frais sur chèque en souffrance	
8.2.7	Frais fixes d'impayés	*Frais d'impayés : pour le Tireur: 26 500 HT *Frais de CIP: 15 000 HT
8.3	Emission de chèques de banque à destination d'un pays étranger	
8.3.1	Frais de dossier	
8.4	Transferts	
8.4.1	Transferts zone UEMOA	15 000 TTC
8.4.2	Transferts hors zone UEMOA	
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	*Commission de transfert: 1,10% min 10 000 HT *Commission fixe: 5 000 HT *Commission de SWIFT: 10 000 HT *Frais fixe : Port de lettre: 1 000 HT *FRAIS FINEX: 5 000 HT *TAXE BCEAO (TTHU): 0,60% HT
8.4.2.2	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	

8.4.3	Autres types de transferts	Commission de change - Devises (autres qu'EURO) *Jusqu'à 10 000 000: 0,11%(min 11 000 TTC) *10 000 001 jusqu'à 50 000 000: 0,11% *50 000 001 jusqu'à 100 000 000: 0,08% *100 000 001 jusqu'à 200 000 000: 0,06% *Plus de 200 000 001: 0,03%
8.4.3.1	Commission OUR - EUROPE * 0 à 5000 EURO * 5001 à 12 500 EURO * 12 501 EURO à 50 000 EURO * 50 0001 EURO à 200 000 EURO * 200 000 à 900 000 EURO * SUPERIEUR à 900 000 EURO - EXTRA EUROPE - TOUT MONTANT AUTRE QUE L'EURO TOUTE DESTINATION	20 000 HT 30 000 HT 35 000 HT 50 000 HT 55 000 HT 70 000 HT 1,5 ‰ min 20 000 HT 1,7 ‰ min 20 000 HT
IX - AUTRES SERVICES (divers)		
9.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
9.1.1	0 à 90 jours	10 000 HT
9.1.2	90 à 1 an	15 000 HT
9.1.3	Plus d'un an	20 000 HT
9.1.4	Supplément par photocopie	500 HT
9.2	Boîte à lettre	
9.3	Location de coffre-fort	NA
9.4	Frais de reproduction de clé	
9.5	Demande de renseignements sur client	
9.6	Demande de renseignements financiers	
9.7	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	
9.8	Abonnement mensuel au site internet	
9.9	Successions	
9.9.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	* Montants inférieurs à 300 000 FCFA: Gratuit * Montants supérieurs ou égaux à 300 000 FCFA: 22 000 HT
9.9.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	Commissions sur successions *Montants inférieurs à 100 000 FCFA: 11 000 HT *De 100 001 à 299 999 FCFA: 33 000 HT *De 300 000 à 499 999 F CFA: 55 000 HT *De 500 000 à 999 999 FCFA: 110 000 HT *De 1 000 000 à 9 999 999 FCFA: 220 000 HT *Plus de 10 000 000 FCFA: 2% avec un minimum de 330 000 HT
9.9.3	Frais annuels de tenue de compte	5 000 HT
9.10	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	
9.11	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	
9.11.1	*Lettre d'avertissement	
9.11.2	*Lettre d'injonction	
9.12	Attestation d'avoirs	50 000 HT
9.13	Reconstitution d'extrait de compte	Nous consulter
9.14	Autres types de services	
9.14.1	Frais de conseils et d'assistance en investissement immobilier	Client : 50 000 HT Non client : 100 000 HT
9.14.2	BH Frais d'Installation de Chantier (BH FIC)	*Montant du crédit compris entre 0-500 millions : 454 550 HT *Montant du crédit supérieur à 500 millions : 681 820 HT



CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE

DATE DE MODIFICATION : 20/08/2024

B – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES ENTREPRISES

I – CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

1.1	Conditions d'ouverture de compte	BHCI
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	Gratuit
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Voir Grille
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Nous consulter
1.1.1.3	Compte courant	Gratuit
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	Société : dépôt initial 1 000 000 dont Deposit 500 000 ONG et Associations 250 000 Entreprise Individuelle-PME : dépôt initial (déposit) 500 000
1.1.1.5	Autres types de comptes	Comptes séquestres : Gratuit
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	Nous consulter
1.2	Conditions de Clôture de compte	
1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	Gratuit
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Nous consulter
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Gratuit
1.2.4	Lettre de clôture juridique	NA
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	
1.2.6	Assurance décès lié au compte	5 000 HT par an

II – SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TBB+Marge
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	0,1% HT
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	0,075% HT min 1000
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	Commission de structuration : 1% Frais de dossier 0,5% HT min 50 000
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	20 000 HT / valeur
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	Société SA : 22 500 HT ONG et Associations FCFA 10 000 HT Entreprise Individuelle : 16 500 HT
2.1.1.7	Arrêté de compte	Gratuit
2.1.2	Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à l'ouverture	Gratuit
2.1.2.1	Relevé de compte	
2.1.2.2	Mensuel	Gratuit
2.1.2.3	A la demande	1 500 HT/page
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	10 000 HT/Hebdo 20 000 HT/Journalier
2.1.2.5	Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à la demande	5 000 HT
2.1.3	Attestations bancaires	Entreprise Individuelle 50 000 HT SARL 50 000 HT SA 50 000 HT
2.1.3.1	Attestation de solde	Entreprise Individuelle 50 000 HT SARL 50 000 HT SA 50 000 HT
2.1.3.2	Attestation de non engagement etc	Entreprise Individuelle 50 000 HT SARL 50 000 HT SA 50 000 HT
2.1.3.3	Autres types d'attestations bancaires	Entreprise Individuelle 50 000 HT SARL 50 000 HT SA 50 000 HT
2.1.3.4	Attestation de capacité financière pour agrément programme immobilier	200 000 HT
2.1.3.5	Attestation de préfinancement pour agrément	300 000 HT
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.5	Frais pour procuration	15 000 HT par procuration et par an
2.1.6.1	Produits d'épargne	Nous consulter
2.1.6.2	Autres dépôts	Nous consulter

2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	Nous consulter
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	Sur devis
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place	0,2% min 15 000 HT
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	0,2% min 20 000 HT
2.2.1.1.5	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	
2.2.1.2	Certification de chèque	10 000 HT
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	10 000 HT
2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	15 000 HT / Feuillet 30 000 HT / Chéquier
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	
2.2.1.6	Frais de destruction de chéquier	15 000 HT
2.2.1.7	Frais de rejet suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	*Frais de rejet : pour le Tireur: 30 000 HT *Frais de dossier CIP: 25 000 HT *Frais de lettre d'avertissement : 15 000 HT * Frais de lettre d'injonction : 10 000 HT
2.2.1.7.1	Frais de rejet pour autres motifs	20 000 HT
2.2.1.7.2	Frais d'impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions ou autre motif	*Frais d'impayé pour le remettant Particulier: 10 000 HT
2.2.1.8	Forfait chèque impayé<à montant X FCFA (montant à préciser)	
2.2.1.9	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	suivant facture
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	suivant facture
2.2.1.11	Frais sur chèques impayés	10 000 HT
2.2.1.12	Assurance perte, retrait frauduleux, vol décès accidentel lié aux cartes magnetiques	Silver 6 000 TTC Gold 7 500 TTC Platinum 9 500 TTC
2.2.1.13	Encaissement de chèques	
2.2.1.13.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	
2.2.1.13.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	Gratuit
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	Silver 15 000 TTC Gold 100 000 TTC Platinum 200 000 TTC
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB)/Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Gratuit
2.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères de la zone UEMOA	500 TTC
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde	Demande de solde (ATM BHCI): gratuit Demande de solde ATM GIM-UEMOA: 330
2.2.2.1.1.4	Mini relevé	Gratuit
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	
2.2.2.1.1.6	Frais annuels	
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	Nous consulter

2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	Silver 15 000 TTC Gold 100 000 TTC Platinum 200 000 TTC
2.2.2.5	Rédition du code confidentiel	5 000 HT
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Gratuit
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	10 000 HT
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)	Gratuit
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	20 000 HT
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	Recherches vidéo 22 000 HT
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	500 TTC
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	500 TTC
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA	*NON GIM-UEMOA RETRAIT ATM: 1 650 TTC *RETRAIT INTERNATIONAL ATM: 2 500 + 2%
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques/ Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de solde	
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (SICA)	5 000 HT *Par ligne de virement / traitement manuel (Client BHC): 500 HT *Par ligne de virement / traitement manuel (Client Confrère): 1000 HT
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (RTGS)	15 000 HT

2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	Gratuit
2.2.3.1.7	Mise en place de virement permanent local ou autre	Gratuit
2.2.3.1.7.1	Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.1.7.2	Exécution de l'opération	Gratuit 5 000 HT / Banque (confrère)
2.2.3.1.8	Remise de virement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	*Montant inférieur ou égal à 50 000: 5 000 HT *De 50 001 à 100 000: 10 000 HT *Montants sup. à 100 000: frais fixe (15 000 HT) +1% du montant
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	Gratuit E-impôts : 30 000 HT
2.2.3.2.1.1	Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.2.1.2	* Exécution de prélèvement interne	*1 000 HT/ prélèvement à l'émetteur *1 000 HT/ prélèvement au remettant
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	10 000 HT
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	
2.2.3.2.4	* Exécution de prélèvement en émission SICA	Prélèvement interbancaire 5 000 HT Par ligne : 1 000 HT
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	E-impôt : 30 000 HT
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	10 000 HT
2.2.3.2.8	Rejet de prélèvement pour défaut ou insuffisance de provision	10 000 HT
2.2.3.3	Effets de commerce	
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets	
2.2.3.3.2	Frais de remise et d'encaissement sur effets	10 000 HT / effet
2.2.3.3.2.1	Commission de bordereau	1 000 HT/ effet
2.2.3.3.2.2	Frais de Retrait d'effets du portefeuille	10 000 HT
2.2.3.3.2.3	Commission d'escompte	TBB + 0,25% min 5 000 HT
2.2.3.3.2.4	Frais de rejet suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	*Frais de rejet : pour le Tireur: 30 000 HT
2.2.3.3.2.5	Impayé effet remis à l'encaissement	15 000 HT
2.2.3.3.2.6	Impayé effet remis à l'escompte	30 000 HT
2.2.3.3.3		
2.2.3.3.4	Commission d'endos	
2.2.3.3.5	Intérêt	
2.2.3.3.6	Port de lettre	
2.2.3.3.7	Frais fixe	
2.2.3.3.8	Frais de protêt	
2.2.3.3.9	Frais de prorogation d'échéance	50 000 HT
2.2.3.3.10	Autres effets de commerce	Confirmation domiciliation effet : 5 000 HT/ effet

III – SERVICES BANCAIRES

3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J+1
3.1.2	Remise de chèque	J+3
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J+3
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J-1
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J+1 (versement) J-1 (retrait)
3.1.6	Livrets d'épargne	NA
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	0,2% min 15 000 HT sur place 0,2% min 20 000 HT UEMOA
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	
3.2.5	Rejet de chèque	
3.2.6	Demande d'opposition	15 000 HT / Feuillet 30 000 HT/ Chéquier
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie attribution) et mainlevée	100 000 HT *AVIS A TIERS DETENTEUR (ATD) / SAISIE-ATTRIBUTION : 50 000 HT *MAIN LEVEE ATD / SAISIE-ATTRIBUTION : 50 000 HT
3.2.8	Protêt	
3.2.9	Frais de circularisation	
3.2.9.1	Au client	60 000 HT
3.2.9.2	Au client et à des tiers	100 000 HT
3.2.10	Changement de signature	
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	
3.2.12	Changement d'adresse	
3.2.13	Changement de garde de titre	
3.2.14	Frais de nantissement	15 000 HT hors frais d'enregistrement
3.2.15		
3.2.16	Frais de reclassement	
3.2.17	Autres types de services bancaires	<p>Hors frais d'enregistrement</p> <p>Frais juridiques relatifs aux conventions : 15 000 HT</p> <p>Frais juridique aux contrats de gage : 15 000 HT</p> <p>Frais juridiques relatifs aux contrats de cautionnement personnel et solidaire : 10 000 HT</p> <p>Frais juridiques relatifs aux prises d'hypothèque : 20 000 HT</p> <p>Frais juridiques relatifs aux différentes suretés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - convention de crédit/avenant convention de crédit : 15 000 HT - contrats de nantissements (bons de caisse, compte DAT, PEC, PEL, titres et FDC) : 15 000 HT - contrats de gage (espèces, véhicule, matériel, stocks) : 15 000 HT - contrats de nantissements de marchés : 15 000 HT - caution personnelle et solidaire : 10 000 HT - cas de prise d'hypothèque ou d'actes notariés : 20 000 HT - autres garanties (cession de créances, nantissement de marché public, nantissement de créances) : 15 000 HT - Mainlevée d'hypothèque : 50 000 HT <p>Frais juridiques liés à la mise en gestion normale après passage au contentieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part : 50 000 HT - Entreprise : 100 000 HT

IV - SERVICE BANQUE A DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	
4.2	Banque en ligne	FRAIS BHLINK (Formules de base-Consultation) Formule Mini: 880 Formule Mini Pro: 1650 Formule Maxi:1980 Formule pro: 3850 FRAIS BHLINK (Formules complètes intégrant les virements) Entreprises:11 000 Ajout de compte Bhlinc: gratuit
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	
4.4	Services SMS	
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	
4.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	
4.7	Autres types de services banque à distance	

V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Au réel
5.5	Frais de déclaration à la CIP	25 000 HT
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	30 000 HT
5.7	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	
5.8	Certificat de non-paiement	
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	

VI - OPERATIONS SUR TITRES

6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	NA
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	NA
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	NA
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	NA
6.5	Relevé mensuel	NA
6.6	Relevé de titres à la demande	NA
6.7	Autres types d'opérations sur titres	NA

VII - OPERATIONS DE CHANGE

7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	Euros *Achat: Gratuit *Vente: Frais de dossier : 5 000 HT Commissions : - Client BHCI: 2,2% TTC - Non Client: 3,30% TTC Autres devises *Achat: Gratuit *Vente: Frais de dossier : 5 000 HT Commissions : - Client BHCI: 3,30% - Non Client: 4,40% TTC
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	
7.4	Autres types d'opération de change	

VIII - OPERATIONS DE CREDIT

8.1	Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB2+Marge)	
8.1.1	Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	TBB+Marge 20 000 HT/valeur
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	TBB+Marge Commission de structuration : 1% Frais de dossier 0,5% HT min 50 000
8.1.3	Crédits à court terme (MTD+Marge)	TBB+Marge Commission de structuration : 1% Frais de dossier 0,5% HT avec plafond 5 000 000
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	TBB+Marge Commission de structuration : 1% Frais de dossier 0,5% HT avec plafond 5 000 000
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)	TBB+Marge Commission de structuration : 1% Frais de dossier 0,5% HT avec plafond 5 000 000
8.1.5.1	Immobilier	CREDIT PROMOTEUR 9,5 % HT Commission de structuration : 1% Frais de dossier 0,5% HT avec plafond 5 000 000
8.1.5.2	Frais de dossier	CREDIT PROMOTEUR 9,5 % HT Commission de structuration : 1% Frais de dossier 0,5% HT avec plafond 5 000 000
8.1.5.3	Frais de visite	District d'Abidjan : 20 000 HT Hors d'Abidjan (Par Km) : 1000 HT
8.1.6	Crédit-bail	NA
8.1.6.1	Mobilier	NA
8.1.6.2	Immobilier	NA
8.1.6.2.1	Frais de dossier	NA
8.1.6.2.2	Frais de visite	NA
8.1.7	Financement en devises	NA
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	
8.1.9	Autres financements en devises	
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	TBB+Marge Frais de dossier 2% HT
8.1.11	Ligne d'avance Bon de commande/ factures sur marché/ escomptes/ spot	Frais de dossier : 0,5%HT Commission de structuration: 1% Commission sur opération de crédit: 0,5%/tirage min 50 000
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert	
8.1.13	Autres types de crédits de trésorerie	
8.1.14	Commission de non utilisation des lignes	0,5% HT de la part non utilisée
8.1.15	Commission de restructuration	1 % HT du crédit restructuré
8.1.16	Commission d'annulation de mise en place de crédit (à l'initiative du client)	1 % HT du montant crédit annulé
8.1.17	Commission de réaménagement	0,5% HT du crédit min 500 000 HT; max 5 000 000 HT
8.1.18	Commission de prorogation d'échéance	100 000 HT
8.2	Crédits par signature	
8.2.1	Caution sur marchés	Frais de dossier : 50 000 F HT Taux : 4% HT min 25 000/trimestre
8.2.2	Cautions fiscales et douanières	Frais de dossier : 50 000 F HT Taux : 4% HT min 25 000/trimestre
8.2.3	Aval de traites	Frais de dossier : 50 000 F HT Taux : 4% HT min 25 000/trimestre
8.2.3	Autres frais	- Frais d'acte modèle standard : 30 000 HT - Frais d'acte modèle imposé: 40 000 HT - Frais de prorogation: 30 000 HT Frais de tirage d'état de cautions : 10 000 HT Courrier d'authentification et confirmation de cautions : 5000 HT Duplicata d'actes de cautions : 30 000 HT
8.3	Opérations connexes aux opérations de crédits	
8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	50 000 HT

8.3.2	Avenant sur contrat prêt	
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	100 000 HT
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	100 000 HT
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	100 000 HT
8.3.6	Demande de décompte	
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	Voir conditions débitrices
8.3.9	Commission d'engagement	
8.3.10	Frais d'études des dossiers de prêt	
8.3.11	Frais de lettre de confort Promoteur	50 000 HT
8.3.12	Frais et commissions d'escompte	
8.3.13	Cautions et avals	

IX - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

9.1	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1	Euro	
9.1.1.1	Commission prorogation – commission rapatriement	
9.1.1.2	Commission d'encaissement	
9.1.1.3	Frais d'envoi	
9.1.1.4	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés	
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé	
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	
9.1.2	Autres devises	
9.1.2.1	Commission de change 0,5%	
9.1.2.2	Commission d'encaissement 0,15% minimum	
9.1.2.3	Frais d'envoi	
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	
9.2	Emission de chèques et effets en devises	
9.2.1	Euro	
9.2.1.1	Frais de dossier	
9.2.1.2	Commission de transfert	
9.2.1.3	Taxe	
9.2.1.4	Frais swift	
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	
9.2.2	Autres devises	
9.2.2.1	Frais de dossier	
9.2.2.2	Taxe	
9.2.2.3	Frais liés à l'autorisation de change	
9.2.2.4	Frais swift	
9.2.2.5	Autres types d'opérations avec l'étranger	
9.3	Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	
9.3.2	Frais d'encaissement	
9.3.3	Frais de manipulation	
9.3.4	Frais de Swift	
9.3.5	Frais de port de lettre	
9.3.6	Frais sur chèque en souffrance	
9.3.7	Frais fixe d'impayés	
9.4	Transferts	
9.4.1	Transferts zone UEMOA	EMIS sur UEMOA: 15 000 HT RECU UEMOA : gratuit / en euro commissions de change:0,11%
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA	

9.4.2.1	Frais de transferts	- Commission de transfert 1% min 10 000 HT - Commission fixe 5 000 HT - Commission de SWIFT 10 000 HT - Frais fixe : Port de lettre 1 000 HT - FRAIS FINEX 5 000 HT - TAXE BCEAO (TTHU) 0,60%
9.4.2.2	Commission de change devise (autre qu'Euro) * Jusqu'à 10 000 000 * 10 000 001 jusqu'à 50 000 000 * 50 000 001 jusqu'à 100 000 000 * 100 000 001 jusqu'à 200 000 000 * Plus de 200 000 001	0,10% 0,10% 0,08% 0,05% 0,03%
9.4.2.3	Commission OUR - EUROPE * 0 à 5000 EURO * 5001 à 12 500 EURO * 12 501 EURO à 50 000 EURO * 50 0001 EURO à 200 000 EURO * 200 000 à 900 000 EURO * SUPERIEUR à 900 000 EURO - EXTRA EUROPE - TOUT MONTANT AUTRE QUE L'EURO TOUTE DESTINATION	20 000 HT 30 000 HT 35 000 HT 50 000 HT 55 000 HT 70 000 HT 1,5 ‰ min 20 000 HT 1,7 ‰ min 20 000 HT
9.4.3	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	
9.4.4	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	
9.4.5	Autres types de transferts	
9.5	Opérations documentaires	
9.5.1	Remise documentaire import	
9.5.1.1	Ouverture	- Commission : 20 000 HT - Frais d'ouverture : 10 000 HT - Port de lettre : 1 000 HT - Frais SWIFT : 10 000 HT
9.5.1.2	Acceptation	- Frais d'acceptation : 6 000 HT - Frais SWIFT : 10 000 HT
9.5.1.3	Règlement	- Commission de transfert 1,25% - Frais SWIFT : 10 000 HT - Taxe de transfert : 0,6% - Commission d'encaissement : 5 000 HT - Commission de change : 0,10%
9.5.2	Remise documentaire export	
9.5.2.1	Remise	- Frais de dossier : 6 000 HT - Commission documentaire : 15 000 HT/ jeu de connaissance - Frais DHL : 30 000 HT - Port de lettre : 1 000 HT
9.5.2.2	Domiciliation à l'importation	10 000 HT
9.5.2.3	Domiciliation à l'exportation	10 000 HT
9.5.3	Crédit documentaire import	
9.5.4	Ouverture de credoc	Commission d'ouverture 3% HT Frais de dossier : 15 000 HT Frais SWIFT : 25 000 HT
9.5.5	Utilisation du credoc	Commission de réalisation 0,25% Commission d'acceptation (dossier à échéance) : 1,75% Taxe de transfert : 0,60% Commission de transfert : 1,25%
9.5.6	Modification du credoc	
9.5.7	Crédit documentaire export	
9.5.7.1	Notification de crédit non confirmé	Frais de dossier 15 000 HT + 0,10% Commission de confirmation 1 000 HT Frais d'envoi lettre : 10 000 HT Frais de télex ou Swift : 10 000 HT
9.5.7.2	Notification de crédit confirmé	Frais de dossier 15 000 HT Commission de confirmation 0,25% (minimum trimestriel 15 000 HT) Frais d'envoi lettre 1 000 HT Frais de télex ou Swift 10 000 HT

9.5.7.3	Réalisation	Commission de réalisation (levée de documents) 0,25% Min:6.000 HT Commission d'acceptation (crédit confirmé) 1,5% Min:15 000 Commission de change(1) (autres devises que l'Euro et le FCFA) : 0,10% HT
9.5.7.4	Modification	Frais de modification 15 000 HT Frais de téléx ou Swift 10 000 HT
9.5.7.5	Autres	Commission de prorogation (crédit confirmé) 2,50% Commission de prorogation (crédit non confirmé) 2,50% Commission de transmission (client confrère) 15 000 HT Commission d'annulation 25 000 HT Frais swift : 10 000 HT
9.5.8	Domiciliation recettes d'exportation	
9.5.9	Lettre de crédit	

X - AUTRES SERVICES (divers)

10.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
10.1.1	0 à 90 jours	10 000 HT
10.1.2	90 à 1 an	15 000 HT
10.1.3	Plus d'un an	20 000 HT
10.1.4	Recherche Video	20 000 HT
10.1.5	Supplément par photocopie	500 HT
10.2	Boîte à lettres	
10.3	Location de coffre-fort	NA
10.4	Frais de reproduction de clé	NA
10.5	Demande de renseignements sur client	20 000 HT
10.6	Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)	20 000 HT
10.7	Demande de renseignements financiers	20 000 HT
10.8	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	100 000 HT
10.9	Abonnement mensuel au site internet	Voir Banque en ligne
10.10	Information annuelle des cautions	
10.11	Successions	
10.11.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	Montants inférieurs à 300 000 FCFA: gratuit Montants supérieurs ou égaux à 300 000 FCFA: 22 000 TTC
10.11.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	*Montants inférieurs à 100 000 FCFA: 11 000 TTC *De 100 001 à 299 999 FCFA: 33 000 TTC *De 300 000 à 499 999 F CFA: 55 000 TTC *De 500 000 à 999 999 FCFA: 110 000 TTC *De 1 000 000 à 9 999 999 FCFA: 220 000 TTC *Plus de 10 000 000 FCFA: 2% avec un minimum de 330 000 FCFA
10.11.3	Frais annuels de tenue de compte	5 000 HT
10.12	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	
10.13	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	50 000 HT
10.13.1	Lettre d'avertissement	15 000 HT
10.13.2	Lettre d'injonction	10 000 HT
10.14	Attestation d'avoirs	50 000 HT
10.15	Reconstitution d'extrait de compte	Nous consulter
10.16	Autres types de services	
10.17	Frais d'ingénierie immobilière	
10.17.1	Frais de conseils et d'assistance en investissement immobilier	Client : 50 000 HT Non client : 100 000 HT
10.17.2	Frais de participation d'un Expert de la Banque à un panel ou un évènement organisé par un tiers	250 000 HT par jour
10.17.3	BH Frais d'Installation de Chantier (BH FIC)	*Montant du crédit compris entre 0-500 millions : 454 550 HT *Montant du crédit supérieur à 500 millions : 681 820 HT



**La Référence du financement de l'immobilier.
Centre d'appels : (+225) 27 20 31 90 90**